

**Compte-rendu Assemblée Générale du SICTOM Loir et Sarthe  
du 08/02/2020 - 9h00**

**Lieu : Maison intercommunale - Tiercé**

**L'an deux mil vingt, le huit février, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.**

**Etaient présents (19)**

**CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **DURTAL** : M. DUGRIPPE (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **FONTAINE MILON** : Mme BEAUDOIN RICHARD (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : Mme DESMARRES (titulaire HUILLE) - **JARZE-VILLAGES** : M. GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé), COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LARDEUX et M. DOUSSIN (titulaires Champigné), M. BOISBOUVIER (titulaire MARGINE), M. DAUGER (titulaire QUERRE), - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) - **MONTREUIL/LOIR** : Mme BARBIEUX (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. de MIEULLE (titulaire Morannes) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme CHATELIN (titulaire) - **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires).

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3)**

LA CHAPELLE ST LAUD : M. LEGAY (titulaire) avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)  
LES HAUTS D'ANJOU : M. QUEVA (titulaire Cherré) avait donné pouvoir à M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné)  
SEICHES S/LE LOIR : M. CAILLEAU (titulaire) avait donné pouvoir à Mme CHATELIN (titulaire Seiches s/ Le Loir)

**Etaient excusés (5)**

**BARACE** : M. LE GOUIC (titulaire) - **JUARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) - **LES HAUTS d'ANJOU** : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe) - **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire LEZIGNE) -

**Etaient absents (10)**

**CORNILLE LES CAVES** : M. FLECHEAU (titulaire) - **DURTAL** : M. TARTOUE (titulaire) - **JARZE-VILLAGES** : M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé) - **LES HAUTS d'ANJOU** : MM PETIT et BILLIET (titulaires Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeurdres) - **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) - **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. GIRARD (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) - **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

**Assistaient également (9)**

**CORZE** : M. DELECOLLE (suppléant)  
**LOIRE AUTHION** : Mme DIARD (titulaire Andard), M. ROBERT (titulaire Brain/L'Authion), M. FREULON (titulaire La Bohalle) - **Excusé** : M. BOUCHER (titulaire St Mathurin/Loire)

Peggy EMERIAU	Directrice
Christophe BLANVILLAIN	Responsable du pôle technique
Nelly ROBIN	Assistante / Agent d'accueil
Célia LEFEVRE	Agent de prévention et d'information
Lina MANARANCHE	Chargée de prévention

## Préambule

---

### a) Recrutement chargée de prévention

Mme Lisa MANARANCHE s'est présentée au comité syndical. Elle débute le 10 février 2020 à temps plein. Ses missions se concentrent sur la prévention, la sensibilisation à la qualité du tri, à la réduction des déchets par le biais d'animations, de communications.

2 axes forts sont prévus en 2020 : le compostage et un défi « Rue Zéro Déchet »

### b) Population 2020 : → 51 105 habitants

Pour le SICTOM (à périmètre constant) :  
+ 1 299 habitants entre 2015 et 2020  
soit +0.5% par an (idem moyenne du Maine et Loire)

### c) Projet de consigne

La date de 2023 prévue par l'amendement pour décider de la mise en place, ou non, de la consigne était trop proche pour permettre la fin du déploiement de l'extension des consignes de tri des plastiques, prévue fin 2022. Les associations de collectivités demandaient que la mise en place de la consigne ne soit envisagée, si nécessaire, qu'à partir de 2025.

### d) Achat terrain

**M. le Président** expose aux membres du comité syndical qu'il a demandé à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe la possibilité d'acquérir un terrain dans la zone des Landes à Tiercé.

Pour améliorer l'organisation du tri avec l'ouverture du nouveau centre de tri à Angers dès 2022, le SICTOM doit avoir sa propre installation de déchargement et rechargement.

La CCALS propose un terrain d'environ 3 694 m<sup>2</sup>, parcelle ZW 930 ZA des Landes à Tiercé, pour 12 € HT le m<sup>2</sup>, soit environ 44 328 € HT et 53 194 € TTC. Les frais de bornage seront à la charge du SICTOM.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

**① APPROUVE l'achat du terrain situé ZW 930 ZA des Landes à Tiercé d'environ 3 694 m<sup>2</sup>, au prix de 12 € HT/m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et d'acte sont à la charge du SICTOM ;**

② AUTORISE M. le Président ou un vice-président à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que l'acte authentique ;

③ et d'une manière générale lui donne tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice Président pour appliquer cette délibération.

## 1- CODEC

### a) Bilan 2019

- Mise en place du 2<sup>ème</sup> Défi famille
- Mise en place d'une subvention pour l'achat d'un broyeur à végétaux pour les particuliers
- Sensibilisation en déchèterie avec distribution de compost et possibilité de broyer ses végétaux
- Réalisation de temps d'animation auprès d'associations pour une sensibilisation au tri et zéro déchets
- Mise à disposition de 271 composteurs individuels (total + de 5 500 soit 26% des foyers)
- Organisation d'une vente éphémère avec Emmaüs en mars sur Chateauneuf
- Organisation d'une zone de gratuité en novembre sur Daumeray
- Prêt de gobelets réutilisables
- Subvention pour achat de couches lavables pour les familles
- Diffusion d'une newsletter pour les acteurs économiques

### b) Rappel des objectifs fixés

- Réduire les déchets ménagers et assimilés de 3% en 3 ans
- Augmenter le taux de valorisation matière et ainsi réduire l'enfouissement de 10 %
- Mobiliser le tissu économique en faveur de l'économie circulaire et lancer 2 EIT

Objectifs	2015 (année de référence)	Résultats					Constat (2015/2019)
		2016	2017	2018	2019		
Réduction des DMA de 1% / an (hors gravats)	457 kg/hab.	466 kg/hab.	466.6 kg/hab	443.1 kg/hab	436.3 kg/hab	↘ 4.57 %	
	Hors déchèterie de Corné						
	398 kg/hab.	400 kg/hab.	393 kg/hab.	377 kg/hab.	370.2 kg/hab	↘ 6.98 %	
Réduction des tonnages des déchets enfouis de 10% en 3 ans	48,8 kg/hab.	48,0 kg/hab.	35.2 kg/hab.an	56.21 kg/hab/an	16.2 kg/hab/an	↘ 66.84 %	
À minima 2 démarches d'EIT engagées	0	0	1	2	2	↗ 100 %	

#### Valorisation (en %)

Organique	18 %	18 %	17 %	17 %	17 %	≈
Matière	35 %	36 %	38 %	37 %	45 %	↗
Énergétique	37 %	36 %	37 %	34 %	35 %	≈
Non valorisé (enfouissement)	10,46 %	10,12 %	7,6 %	12,5 %	4 %	↘

Les objectifs sont donc atteints.

Le SICTOM touchera le solde de la subvention de 50 000 € en 2020.

Un **délégué** demande quels sont les résultats des autres collectivités dans le projet de grand syndicat.

**M. Seguin, Président**, répond que toutes ne sont pas encore au même niveau de performance.

## **2- PRE-COLLECTE/COLLECTE**

---

### **A- Pré-collecte**

#### **a) Erreur de tri / bilan 2019**

2 829 courriers ont été envoyés en 2019 dont 20% de courriers de rappel.  
220 usagers ont appelé suite à ce courrier.

#### **b) Contrôles pré-collecte / bilan 2019**

- 137 tournées contrôlées
- 14 152 Bacs contrôlés
- 331 Bacs refusés, soit 2,3 %
- 184 Usagers rencontrés

#### **c) Caractérisations des emballages / Taux de refus**

→ refus 2019 = 7 kg/hab/an

### **B- Collecte**

#### **a) Taux de présentation**

Légère diminution du taux de présentation OMR en 2019 → 24.50%

#### **b) Levées**

Bilan 2018 : 59% des foyers < ou égal à 13 levées, soit 1 collecte sur 2  
Bilan 2019 : 66% des foyers < ou égal à 13 levées, soit 1 collecte sur 2

### c) Tonnages 2019

<b>Ordures ménagères :</b>	<b>112 kg/habitant</b>	
Moyenne Nationale 2018 :	261 kg/hab	(source : ADEME)
Moyenne collectivités en RI 2013 :	131 kg/hab	(source : ADEME)
<b>Rappel Objectif CODEC* 2020 :</b>	<b>110 kg/hab</b>	

<b>Collecte sélective :</b>	<b>99 kg/habitant</b>	
Moyenne collectivités en RI 2013 :	102 kg/hab	(source : ADEME)
Moyenne régionale 2018 :	92 kg/hab	(source CITEO)
Moyenne départementale 2018 :	90 kg/hab	(source CITEO)

<b>dont mélange (bac jaune) :</b>	<b>56 kg/habitant</b>	
Moyenne régionale 2018	47 kg/hab	(source : CITEO)
Moyenne départementale 2018 :	48 kg/hab	(source : CITEO)

↳ Impact de l'extension des consignes de tri des plastiques au 1<sup>er</sup> janvier 2019

<b>dont verre (apport volontaire)</b>	<b>44 kg/habitant</b>	
Moyenne régionale 2018	45 kg/hab	(source : CITEO)
Moyenne départementale 2018 :	42 kg/hab	(source : CITEO)

Un délégué demande si les usages commencent à changer au niveau du geste d'achat.

M. le Président confirme que les changements de comportement dans les commerces commencent à s'ancre.

### d) Résidences secondaires / collecte apport volontaire

M. le Président ajoute que cette évolution fera partie des débats à tenir dans le cadre du prochain marché collecte. Il est possible, par exemple, d'envisager une variante avec de l'apport volontaire pour les collectifs, voire pour les nouveaux lotissements.

### e) Compensation carbone

Dans le cadre de la compensation des émissions de CO<sub>2</sub> émise par Brangeon Environnement, le SICTOM participe à hauteur de 1 €/ml de haies plantées pour un coût de plantation de 2.40€ HT le mètre (hors coût des fournitures).

Montant subvention 2019 versée aux planteurs par le SICTOM : 6 195 ml x 1 € = 6 195 €

## C- Maintenance

### Echange conteneurs emballages

- Pas de forte demande de changement suite au passage aux extensions des consignes de tri
- Légère augmentation du taux de présentation des bacs jaunes

## 4- Déchèteries

---

### a) Travaux de réhabilitation déchèterie de Tiercé

- Démarrage effectif du chantier : 2 décembre 2019
- Ouverture prévue : début mai 2020

Des sondages sous voirie ont mis en évidence une absence de structure porteuse sous l'enrobé existant, sur une surface de 1800 m<sup>2</sup> destinée à recevoir une voirie lourde (circulation poids lourds).

Après étude de la solution technique et financière la plus adaptée à cette situation, Eiffage (titulaire LOT1 – VRD) a proposé la réalisation d'un traitement de sol en place par incorporation de ciment.

Le planning des travaux ne devrait toutefois pas être impacté par cet imprévu.

**Mr Le Président** explique au comité syndical que des sondages sous voirie ont mis en évidence une absence de structure porteuse sous l'enrobé existant, sur une surface de 1800 m<sup>2</sup> destinée à recevoir une voirie lourde (circulation poids lourds).

Après étude de la solution technique et financière la plus adaptée à cette situation, Eiffage (titulaire LOT1 – VRD) a proposé la réalisation d'un traitement de sol en place par incorporation de ciment.

Le planning des travaux ne devrait toutefois pas être impacté par cet imprévu.

D'autres modifications mineures dans l'exécution des travaux a donné lieu à l'établissement de prix nouveaux et d'un ajustement du prix global du lot n°1.

Ces modifications liées au lot n°1 donnent lieu à l'établissement d'un avenant, pour un montant HT de 25 474.30 € soit 30 569.16 € TTC (5.43 % du montant du marché).

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.  
Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical :

① **donne son accord,**

② **autorise M Le Président ou à défaut l'un des Vice-Présidents à signer l'avenant à intervenir à cet effet,**

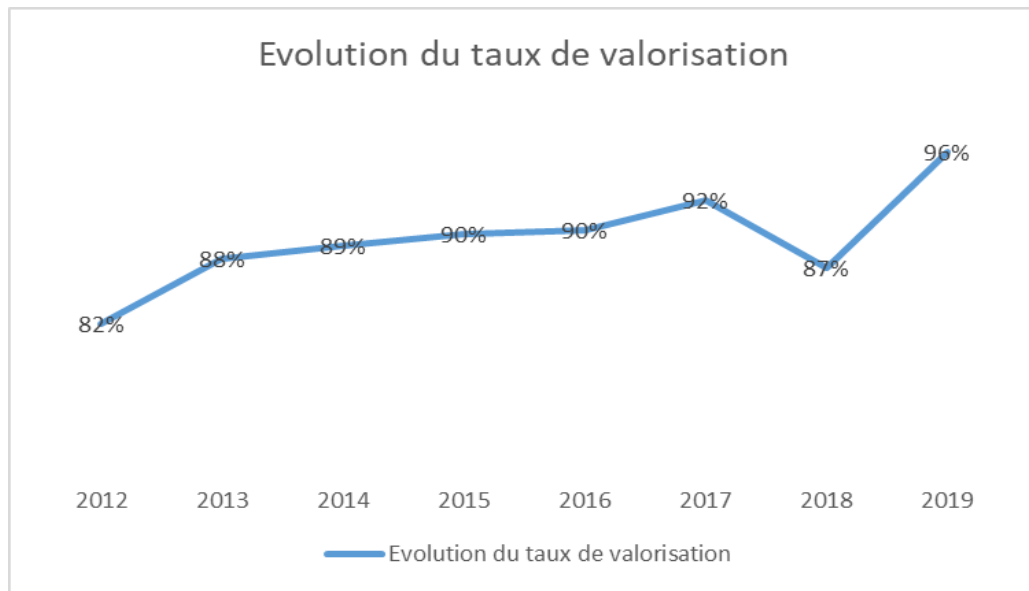
③ **et d'une manière générale lui donne tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice-Présidents pour appliquer cette délibération.**

## b) Bilan tonnages 2019

Matériaux	Kg/hab
Tout venant	45
Inertes	71
Bois	8
Ferrailles	9
D3E	7
Meubles	13
Déchets végétaux	69

Tonnage déchèteries	293
Tonnage global par habitant	507

## c) Valorisation 2019



→ Taux de valorisation 2018 en France : 71 %

## d) Evolution de la fréquentation des déchèteries

Baisse générale : – 2.9 % entre 2018 et 2019.

→ Forte baisse sur Tiercé due à la fermeture pour travaux au 21 octobre 2019 avec léger report sur Châteauneuf

## e) Collecte coquillages

1.88t → coût résiduel : 857 €TTC (équivalent 2 100 douzaines d’huitres)

## 5- FINANCES / DOB 2019

---

M. Le Président présente au comité syndical le rapport sur les orientations budgétaires 2020 et propose d'en débattre.

### a) Évolution de la TGAP

La loi de Finances 2019 a prévu une trajectoire d'augmentation à partir de 2021 : ce qui représente une augmentation du coût du traitement pour le SICTOM de **16 % soit 92 000 € d'ici 2025**

### b) Exécution du budget 2019

Recettes de fonctionnement	4 890 730.97	
Dépenses de fonctionnement	4 654 343.54	
<b>Excédent de fonctionnement d'exercice</b>	<b>236 387.43</b>	
<i>Résultat antérieur (excédent)</i>	<i>1 659 095,96</i>	
<b>Excédent global de Fonctionnement</b>	<b>1 895 483.39</b>	<b>1 895 483.39</b>
Recettes d'investissement	611 734,55	
Dépenses d'investissement	385 784.80	
<b>Excédent d'investissement d'exercice</b>	<b>225 949,75</b>	
<i>Résultat antérieur (excédent)</i>	<i>194 747,00</i>	
<b>Excédent global d'Investissement</b>	<b>420 696,75</b>	<b>420 696,75</b>

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE</b>	<b>2 316 180.14</b>
-------------------------------	---------------------

Le comité syndical a donné son accord pour :

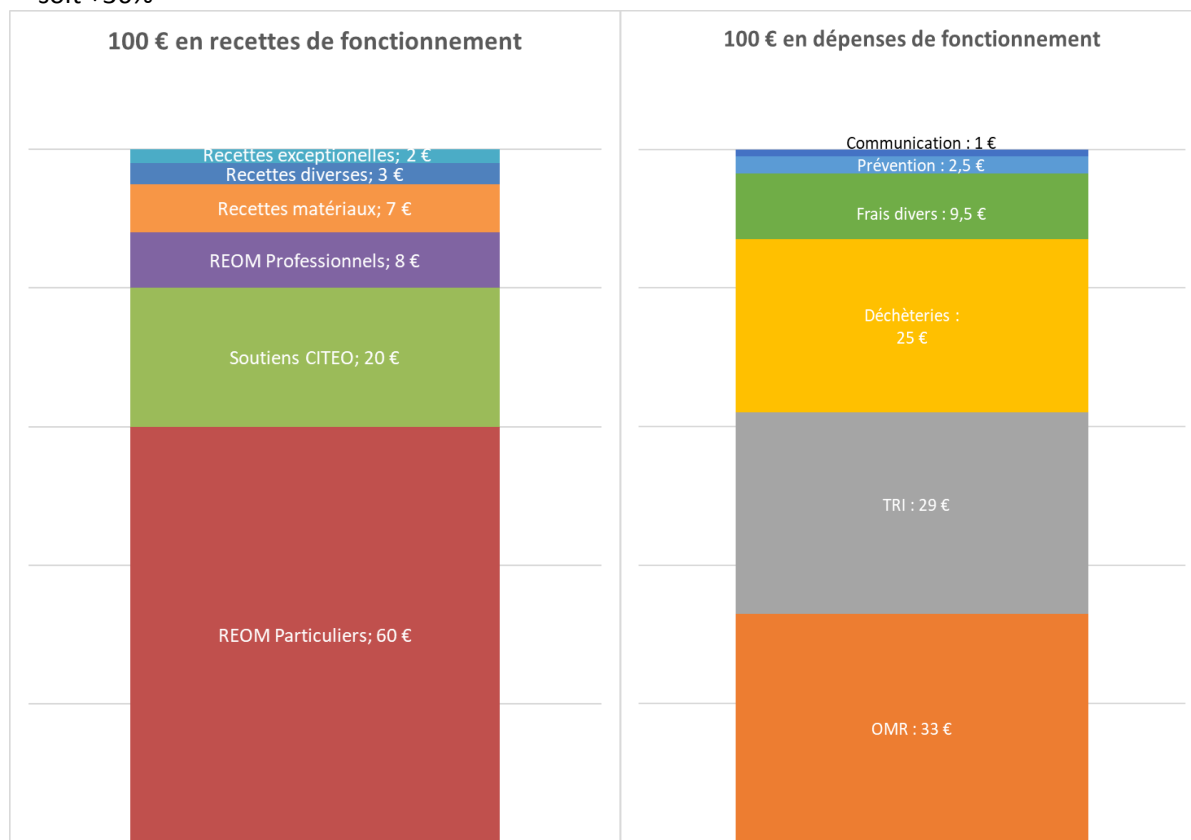
- Prélever la somme de 729 522,93 € sur le résultat de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement diminué des restes à réaliser qui s'élèvent à ;

Recettes	0,00
Dépenses	1 150 219,68
Différence	<b>-1 150 219,68</b>
Excédent invt	<b>420 696,75</b>
Déficit à couvrir	<b>-729 522,93</b>

- Reporter le solde soit (1 895483,39 -729 522,93 ) 1 165 960,46 € en excédent de fonctionnement



La redevance des particuliers est la principale ressource du SICTOM.  
Elle s'élève, pour 2019, à 59€/habitant alors que le coût moyen en France est de 93 €/habitant soit +36%



**M. le Président** alerte le comité syndicat sur la hausse inévitable du coût pour le SICTOM avec le futur centre de tri.

### c) Performance du tri

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le passage du SICTOM aux extensions des consignes de tri, **4 kg d'emballages et papiers supplémentaires** ont été collectés.

Le SICTOM collecte **99 kg/hab** de verre / Emballages / Papiers soit : **40 % de plus que la moyenne nationale et 9 % de plus que la moyenne départementale.**

**Un délégué** demande pourquoi les résultats de la Vendée sont supérieurs aux autres.

**Mme Emeriau, Directrice**, explique qu'il s'agit d'une zone très touristique, avec une forte hausse de population l'été, ce qui fausse les ratios à l'habitant.

## **d) Déchèteries**

Le nouveau marché 2019-2022 a engendré une hausse des coûts.

**Soit + 102 000 € sur une année**

Coût moyen annuel d'une déchèterie SICTOM (hors Corné) = 255 000 €

## **e) Evolution territoriale**

La fusion des syndicats sur le territoire de la CCALS, CCVHA et CCLLA se fera au **1<sup>er</sup> janvier 2022**

**Un délégué** demande si la ligne de M. le Préfet est donnée en ce qui concerne le projet de regroupement territorial.

**M. le Président** explique que pour le Préfet actuel, la proximité n'est pas un problème. Sa position est cependant de ne pas bouger tant que les différentes parties ne sont pas d'accord sur le projet. Quel sera l'avis d'un éventuel futur Préfet dans un contexte national différent ?

## **f) Prospectives 2020**

### **Dépenses de fonctionnement en comparaison avec 2019**

Déchèteries actualisation :	+ 15 000 €
Traitement OM actualisation	+ 15 000 €
	30 000 €

### **Recettes de fonctionnement**

Retrait Fontaine-Milon	- 7 000 €
Chute cours de matières premières	- 100 000 €
	-107 000 €

## **g) Chute du cours papier**

La crise sur les marchés du recyclage, avec l'arrêt durable des importations de la Chine et d'autres pays des matières à recycler, les différentes annonces de mise en vente ou fermetures d'unités, la baisse importante de la demande en papier journal, ont conduit à une déstabilisation inédite du marché et à sa déstructuration.

Le cours des papiers récupérés s'est effondré pour tomber à 30 €/tonne en janvier. Les prix fixes ne sont plus tenables pour la pérennité de notre repreneur.

Un avenant est proposé au prix de 55 €/tonne, au lieu de 105 €, à compter de mars 2020 jusqu'au 31/12/2021.

## **h) Dépenses d'investissement**

- Démarrage des travaux champ photovoltaïque sur l'ISDND de Tiercé ;
- Fin des travaux de réhabilitation déchèterie Tiercé ;
- Réfection voirie en bas de quai sur la déchèterie de Châteauneuf ;
- Remplacement du bâtiment modulaire au quai de transfert.

## **Conclusion**

**M. le Président** explique qu'en 2022, l'harmonisation des tarifs avec les autres syndicats engendrera une hausse pour le SICTOM.

**Un délégué** estime qu'un usager au niveau de son foyer va surtout s'intéresser au prix qu'il paye.

**M. le Président** confirme qu'il s'agit là de toute l'importance de la communication qui sera faite à ce sujet et qui est très technique.

**Un délégué** ajoute que l'argument qui est souvent avancé est celui de la disponibilité du service, par exemple l'éclairage public coupé le soir et qu'il est compliqué de se battre contre ça.

**Après débat, plus personne ne demandant la parole, le comité syndical prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2020.**

## **6- Champ photovoltaïque ISDND Tiercé**

---

Vendée Energie a retenu la société Greenbirdie, en décembre dernier, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de construction de la centrale photovoltaïque

La signature officielle du contrat aura lieu le mercredi 19 février dans les locaux du SICTOM.

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

---

### **a) Assurance groupe**

**Mr SEGUIN**, Président, rappelle au comité syndical que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Caractéristiques de la consultation :

Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.  
Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.  
Garantie des charges patronales (optionnelle).

Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

**Mr le Président** demande au comité syndical :

- ① de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- ② de l'autoriser à signer la demande de consultation,

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.

**Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical :**

- ① **donne son accord,**
- ② **et d'une manière générale lui donne tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice Président pour appliquer cette délibération.**

## **b) Tableau du personnel**

**M. le Président** informe le Comité Syndical qu'un agent va être proposé pour être inscrit sur la liste d'aptitude au titre de l'avancement de grade.

La Commission Administrative Paritaire se prononcera dans sa séance de mars 2020.

**Monsieur le Président** propose donc :

- **de créer** avec effet au **01/04/2020**, un poste d'Agent de Maîtrise Principal
- **de supprimer** à cette même date le poste d'Agent de Maîtrise
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020
- **dit** que la vacance d'emploi a été transmise au Centre de Gestion.
- **de supprimer** à cette même date le poste d'Ingénieur en Chef
- **de supprimer** à cette même date le poste de Rédacteur Principal
- **d'approuver** le tableau des emplois permanents à temps complet ainsi modifié au 01/04/2020 :

Cadres d'emplois	Grades	Nbre d'emplois
<b>Filière administrative</b>	Attaché	1
	Rédacteur	1
	Adjoint Administratif Principal	2
	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1
<b>Filière technique</b>	Ingénieur Principal	1
	Technicien Principal	2
	Agent de Maîtrise Principal	1
	Adjoint technique	2

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.

**Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical :**

❶ **donne son accord,**

❷ **et d'une manière générale lui donne tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice Président pour appliquer cette délibération.**

**Mme la Directrice** ajoute que 2 agents sont actuellement en disponibilité : Edouard Bijou et Charline Geneix.

## **8- QUESTIONS DES DELEGUES**

---

RAS

**M. le Président** précise que le prochain comité syndical aura lieu exceptionnellement le vendredi 06 mars 2020 à 17h30.

Fin du comité syndical : 10 heures 30